

*Sequani* ne s'étendaient pas encore, comme ils l'ont fait depuis par des conquêtes successives, jusques vers le Rhône.

Sauf diverses fractions territoriales et délimitatives, qu'il y aurait de la débonnairété à vouloir déterminer, l'on peut penser que les Insubres tenaient à peu près le pays qui, au commencement du cinquième siècle de notre ère, formait la *Civitas Lugdunensium*, représentée par l'évêché primitif de Lyon, ou à peu près le ressort actuel de la Cour d'appel de Lyon, comprenant les départements du Rhône, de la Loire et de l'Ain, dont l'étendue territoriale est de 1,346,374 hectares, soit 681 lieues carrées, 400 mill., et dont la population, d'après le dernier recensement de 1846, est de 1,366,783 habitants.

II. A l'époque de Bellovèse, les *Segusiavi* n'occupaient pas encore nos pays. Ce ne fut que plus tard que probablement descendus des Alpes, de *Seguzio* (1) (Suze), les *Segusiavi* se vinrent

(1) *Seguzio* (Suze), situé à l'entrée du passage du Mont-Cénis, était la ville principale du peuple que Ptolémée appelle *Segusini*.

Sur l'architrave de l'arc de Suze élevé en l'honneur de César Auguste, il a été gravé une inscription rapportée dans la *Statistique du département du Mont Blanc* (page 388), où l'on fait observer que toutes les lettres U y sont gravées V consonnes. Voici cette inscription dont un *fac-simile* serait précieux à recueillir.

IMPERATORI COESARI AUGUSTO DIVI F. PONTIFI MAXIMA TRIBUNIC. POTESTAT. XV IMP.  
XXIII. M. JULIUS REGIS DONNI F. COTTIUS PRAEFECTUS C. EVITATIUM QUE SUBSCRIPTÆ SUNT :  
BEGOVIORUM. SEGUZIANORUM. BELACORUM. CATURIGUM. MEDULLORUM. TEBAVIORUM. ADOE-  
NUTIUM. SOEVINEATUUM. EGDINIORUM. VEANINIORUM. VEAMINIORUM. SIMERIORUM. VESU-  
BIANORUM. QUADIATUM ET CIVITATES QUE SUB EO PRAEFECTO FUERUNT.

D'Anville fait remarquer dans sa *Notice de la Gaule*, que cette inscription est l'unique endroit où il soit fait mention des *Segoviorum* dont le nom précède celui des *Seguzianorum*, ce qui a lieu, dit-il, de surprendre, en ce que *Seguzio* étant le chef-lieu du domaine de Cottius, on pense que les *Seguzini* doivent occuper la première place entre les peuples soumis à ce prince.

On ignore entièrement à quelle époque les habitants de Suze (*Segusini*) sont venus se fixer vers le Rhône et vers la Loire. Une vieille inscription latine conservée en l'église de St-Pierre-de-Novalèse, aux pieds du Mont-Cenis, porte que « les Bugésiens actuels doivent leur nom à un établissement ou émi-